



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction de l'Appui Régional
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le 05 NOV 2025

Décision relative au cycle de mobilité du fil de l'eau C5 initié le 19 août 2025

Postes de catégorie C administrative

Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État à la mer ;

Vu la note de gestion du 16 janvier 2025 relative à l'organisation des mobilités en 2025 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, « fil de l'eau » pour les postes de catégories ABC et pour les postes à enjeux ;

Vu les publications de postes effectuées en zone de gouvernance Occitanie sur le fil de l'eau C5 du 19 août 2025 ;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

Art. 1^{er}. – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

Art. 2. – La date de mutation est fixée par défaut le 1^{er} décembre 2025 pour les candidats internes et le 1^{er} janvier 2026 pour les candidats externes. Celle-ci peut être décalée postérieurement, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services

devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

Art. 3. – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie - rubrique « recrutement-concours » <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

Art. 4. - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le directeur régional adjoint


Alain MONTEIL

ANNEXE 1 Résultats du cycle de mobilité du fil de l'eau C 5 initié le 19 août 2025 Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie							
Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoiRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE
DREAL Occitanie	Chargé-e de gestion des registres des professions du transport	2025-2035465	16343C0050	SATRAOUI-DEHBI Malika	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	DREAL Occitanie	Avis favorable
DREAL Occitanie	Chargé-e du registre des entreprises du transport	2025-2035467	16343C0239	VERNEY Arnaud	Adjoint Administratif Principal 2ième classe	CMGP / CRGP de Haute-Garonne	Avis favorable

Toulouse, le 05 NOV. 2025

Le directeur régional adjoint


Alain MONTEIL